

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **14/13-1850**

Poêle
Roomheater
Raumheizer

Poêle ou insert à granulés de bois (encore appelés pellets)

Poêles à granulés NUANCE

relevant des normes

NF EN 14785

Titulaire : Groupe ATLANTIC
Société Industrielle de Chauffage
Rue Orphée Variscotte
FR-59660 MERVILLE

Tél. : +33 (0)825 005 962
Fax : +33 (0)3 28 50 21 97
Internet : www.groupe-atlantic.com
E-mail : contact.satcsic@groupe-atlantic.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de génie climatique et installations sanitaires

Vu pour enregistrement le 28 mai 2013



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14 « Installations de génie climatique et installations sanitaires » de la commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 5 février 2013, les poêles à granulés NUANCE présentés par la Société Industrielle de Chauffage du Groupe ATLANTIC. Le présent Document Technique d'Application, auquel est annexé le Dossier Technique établi par le demandeur, transcrit l'avis formulé par le Groupe Spécialisé n° 14 sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France européenne et des départements d'Outre-mer. Il est attaché au Cahier des Prescriptions Techniques Communes suivant : e-cahier du CSTB n° 3708, approuvé par le Groupe Spécialisé n° 14 le 29 mars 2012.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Les poêles de la gamme NUANCE sont des poêles automatiques fonctionnant exclusivement aux granulés de bois, à circuit de combustion étanche.

La diffusion de chaleur est assurée par convection forcée ou naturelle et par rayonnement.

L'apport d'air comburant est réalisé par un ventilateur d'extraction. Un second ventilateur assure la diffusion de la chaleur par convection forcée dans le local où le poêle est installé. Ce ventilateur peut toutefois être arrêté pour un fonctionnement plus silencieux ; la diffusion de la chaleur se fait alors par convection naturelle et rayonnement.

Un système d'évacuation de produits de combustion sous Avis Technique ou Document Technique d'Application et spécialement conçu pour le raccordement de ces poêles à granulés de bois doit être utilisé et permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'évacuation des gaz brûlés et l'alimentation en air de combustion.

Les poêles NUANCE sont installés en configuration étanche : l'appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et il est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

Note : L'installation de l'appareil avec prise d'air dans la pièce doit être réalisée en conformité avec le NF DTU 24.1 et n'est pas couverte par le présent document.

Les poêles NUANCE sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel. Ils peuvent être mis en œuvre, avec des terminaux concentriques ou séparés, dans les configurations décrites dans le Dossier Technique annexé à ce Document Technique d'Application, en respectant les prescriptions figurant dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application relatif au conduit d'évacuation des produits de combustion.

Note : La définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n° 3708.

1.2 Mise sur le marché

Les produits relevant de la norme NF EN 14785 sont soumis, pour leur mise sur le marché, aux dispositions de l'arrêté du 30 juin 2008 « portant application à certains appareils de chauffage du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction ».

1.3 Identification

Les produits mis sur le marché portent le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Nom et modèle du poêle
- Norme de référence
- Puissance du poêle
- Type de combustible
- Rendement énergétique
- Température des produits de combustion
- Taux de CO dans les fumées
- Distance par rapport aux matériaux combustibles

Le numéro du Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi du Cahier des Prescriptions Techniques Communes n° 3708 concernant :

- les appareils domestiques à convection à granulés de bois à circuit de combustion étanche sous Avis Technique,
- et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils domestiques à convection à granulés de bois,

est complété par les dispositions suivantes particulières aux poêles à granulés de bois NUANCE.

2.11 Spécifications particulières liées aux combustibles

Les poêles NUANCE utilisent uniquement les granulés de bois (encore appelés pellets) certifiés EN PLUS, DIN Plus ou marqués NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance" comme combustible. Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

2.12 Spécifications particulières liées aux générateurs

Les poêles NUANCE sont conformes à la norme NF EN 14785, la température moyenne maximale des produits de combustion en fonctionnement à puissance nominale est égale à 162 °C.

Pour ces poêles à circuit de combustion étanche, l'étanchéité par rapport à la pièce où est installé le poêle est assurée compte tenu des caractéristiques spécifiées au § 2.2 du Dossier Technique.

2.13 Spécifications particulières liées à l'utilisation

Les poêles NUANCE doivent être raccordés à un conduit individuel d'évacuation des produits de combustion, faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application et dont la désignation CE est compatible avec les caractéristiques du poêle.

Ce conduit individuel d'évacuation des produits de combustion doit être visé par un Avis Technique ou un Document Technique d'Application dont le domaine d'emploi prévoit les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

2.2 Appréciation sur le système

2.2.1 Aptitude à l'emploi

D'une façon générale, les poêles NUANCE permettent la réalisation d'installations conformes à la réglementation.

Stabilité

La conception et les dispositions de mise en œuvre de ce système permettent d'assurer sa stabilité sans risque pour le reste de la construction, sous réserve du respect des règles de mise en œuvre du Dossier Technique.

Sécurité de fonctionnement

Les poêles NUANCE permettent l'installation de poêles propres à assurer la sécurité des usagers sous réserve d'une utilisation normale du système conformément à la notice d'utilisation fournie par le titulaire.

L'utilisation d'un poêle, en configuration étanche (donc avec une aménée d'air comburant directe sur l'extérieur, par conduit), sous réserve du respect des prescriptions du Dossier Technique, constitue une amélioration sensible de la sécurité d'utilisation par rapport aux appareils non étanches, quant au risque de refoulement de produits de combustion dans le logement.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes.

Protection contre l'incendie

Les éléments constituant les poêles NUANCE sont réalisés en matériaux incombustibles.

La mise en œuvre du poêle doit respecter les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles qui figurent dans sa notice.

La mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion et du conduit d'amenée d'air comburant selon les dispositions prévues dans son Avis Technique ou son Document Technique d'Application permet de respecter la réglementation incendie.

Réglementation sismique

La mise en œuvre des poêles NUANCE ne s'oppose pas au respect des exigences du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 dans la mesure où aucune exigence n'est requise pour les équipements.

Données environnementales et sanitaires

Il n'existe pas de FDES pour les poêles NUANCE. Il est rappelé que les FDES n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du système.

Réglementation acoustique

Le système n'est pas caractérisé dans le présent Document Technique d'Application en termes de niveau de pression acoustique.

2.22 Durabilité - Entretien

Sous réserve du respect des dispositions prévues par le Cahier des Prescriptions Techniques, la durabilité des installations équipées de poêles NUANCE peut être estimée équivalente à celle des ouvrages traditionnels de même nature et de même destination.

L'entretien ne pose pas de problème particulier, il doit être réalisé conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

2.23 Fabrication et contrôle de fabrication

La fabrication des poêles NUANCE relève de techniques classiques.

Les contrôles de fabrication prévus au Dossier Technique permettent d'assurer une constance de la qualité des éléments constituant les poêles NUANCE.

2.24 Conception et mise en œuvre

Dans les limites d'emploi proposées, la gamme d'accessoires associée aux poêles NUANCE permet une mise en œuvre simple des installations équipées de ces poêles par des entreprises formées pour ces travaux selon le §. 7 du Dossier Technique.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Caractéristiques des produits

Les caractéristiques des produits doivent être conformes à celles données dans le Dossier Technique.

2.32 Contrôle

Les contrôles de fabrication prévus dans le Dossier Technique doivent être réalisés par le titulaire.

2.33 Conception et dimensionnement

La conception de l'installation des poêles NUANCE doit respecter les prescriptions du Dossier Technique ainsi que celles de l'Avis Technique ou du Document Technique d'Application du système d'évacuation des produits de combustion, notamment en ce qui concerne le choix du poêle, l'amenée d'air comburant et l'évacuation des produits de combustion.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'évacuation des produits de combustion sera déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 en respectant les dispositions spécifiques décrites dans le Dossier Technique.

2.34 Mise en œuvre

La mise en œuvre du système NUANCE doit être réalisée par une entreprise formée, conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

Le poêle doit être installé à une distance minimale des matériaux combustibles conforme aux dispositions figurant sur sa plaque signalétique.

La mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion et du conduit d'amenée d'air comburant doit respecter les dispositions prévues dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application correspondant.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 29 février 2016

Pour le Groupe Spécialisé n°14
Le Président
Pierre CAROFF

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'installation de poêles à granulés de bois étanches (avec prise d'air comburant à l'extérieur par conduit) est considérée comme non traditionnelle et relève de la procédure de Document Technique d'Application.

Dans le cas d'installation de poêles à granulés de bois avec prise d'air comburant dans la pièce, la conception des conduits de fumée doit respecter les dispositions du NF DTU 24.1.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°14
Cédric NORMAND

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Les poêles de la gamme NUANCE sont des poêles automatiques fonctionnant exclusivement aux granulés de bois, à circuit de combustion étanche.

La diffusion de chaleur est assurée par convection forcée ou naturelle et par rayonnement.

L'apport d'air comburant est réalisé par un ventilateur d'extraction. Un second ventilateur assure la diffusion de la chaleur par convection forcée dans le local où le poêle est installé. Ce ventilateur peut toutefois être arrêté pour un fonctionnement plus silencieux ; la diffusion de la chaleur se fait alors par convection naturelle et rayonnement.

Un système d'évacuation de produits de combustion sous Avis Technique ou Document Technique d'Application et spécialement conçu pour le raccordement de ces poêles à granulés de bois doit être utilisé et permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'évacuation des gaz brûlés et l'alimentation en air de combustion.

Les poêles NUANCE sont installés en configuration étanche : l'appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et il est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

Note : L'installation de l'appareil avec prise d'air dans la pièce doit être réalisée en conformité avec le NF DTU 24.1 et n'est pas couverte par le présent document.

Les poêles NUANCE sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel.

Les poêles NUANCE peuvent être mis en œuvre dans les configurations suivantes, avec des terminaux concentriques ou séparés, en respectant les prescriptions figurant dans l'Avis Technique ou dans le Document Technique d'Application relatif au conduit d'évacuation des produits de combustion :

Configurations d'installation du terminal		Configurations des systèmes EVAPDC	Types*
Terminal concentrique	Horizontal Zone 3	-Conduit systèmes concentriques (AC + EVAPDC) -Terminal concentrique horizontal	C ₁
	Vertical Zones 1 ou 2	-Conduit systèmes concentriques (AC + EVAPDC) -Terminal concentrique vertical	C ₃
	Vertical en rénovation Zones 1 (ou 2)	- Raccordement concentrique (AC + EVAPDC) - Tubage pour EVAPDC et espace annulaire pour AC - Terminal concentrique vertical	C ₉
Terminal séparé	Vertical Zones 1 ou 2	- Raccordement concentrique "lame d'air", conduit SP ou isolé (I) - EVAPDC : CC "lame d'air" ou CI et terminal vertical - AC : Conduit et terminal façade	C ₅
	Vertical en rénovation Zones 1 (ou 2)	- Raccordement SP - EVAPDC : tubage - AC : Conduit et terminal façade	C ₅

* Les typologies d'installation sont définies par analogie à celles existantes pour les appareils à gaz, telles que défini dans le CEN TR 1749 : mai 2010

** Les conduits isolés sont les seuls types de conduits autorisés en situation extérieure

*** EVAPDC : Evacuation des produits de combustion

AC : Air comburant

SP : simple paroi, CC : conduit concentrique, CI : conduit isolé

Note : La définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes.

2. Poêles à granulés NUANCE

2.1 Généralités

Les poêles à granulés NUANCE sont des appareils automatiques utilisant exclusivement du granulé de bois comme combustible, et qui comportent un circuit de combustion étanche. Leur principe de fonctionnement est décrit en figure 1. Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Ils sont dotés d'un réservoir intégré qui constitue la réserve correspondant à une ou plusieurs journées d'autonomie selon le modèle et le régime d'utilisation.
- Le système d'alimentation de type vis à étoile est situé en fond de réservoir et alimente le poêle en granulés de bois par une goulotte desservant le brasero par gravité. Cette goulotte crée une rupture dans la chaîne d'alimentation en combustible pour une sécurité anti retour de feu vers le réservoir.
- Le granulé brûlé et réduit en cendres, tombe dans le cendrier.
- L'apport d'air comburant est assuré par un ventilateur situé en aval de l'échangeur (ventilateur d'extraction des produits de combustion). L'air comburant est prélevé à l'extérieur de l'habitation, via un conduit d'alimentation raccordé sur la prise d'air située à l'arrière du poêle.
- Un second ventilateur assure la diffusion de la chaleur par convection forcée dans le local où le poêle est installé. Ce ventilateur peut toutefois être arrêté pour un fonctionnement plus silencieux ; la diffusion de la chaleur se fait alors par convection naturelle et rayonnement, et ses performances restent plus limitées.
- Les produits de combustion sont rejetés dans le conduit d'évacuation des produits de combustion.
- L'air de convection est propulsé hors du poêle à une température qui varie de 45 à 100 °C, en fonction de la quantité d'air et de la puissance du poêle.
- Le poêle comporte une résistance d'allumage, une sonde de température des fumées, une sonde d'ambiance, une sonde de température des granulés de bois (dans le réservoir) et un capteur de porte fermée.
- L'ensemble est piloté par un microprocesseur logé dans le tableau de contrôle de manière à assurer la combustion la plus performante en fonction de la demande de puissance. Il est possible de faire fonctionner le poêle en mode automatique ou en mode manuel. Le fonctionnement du poêle à granulés vise à délivrer exactement la quantité de combustible nécessaire et suffisante en fournissant le volume d'air requis pour obtenir une combustion optimisée.
- La sécurité "pression" d'évacuation des produits de combustion du poêle est assurée par la présence d'un pressostat sur le circuit interne d'évacuation des fumées. Si la dépression dans le circuit des fumées descend sous 10 Pa (en particulier, en cas de conduit de fumée partiellement ou totalement bouché), le chargement des granulés de bois est automatiquement arrêté et le poêle se met en arrêt (alarme dépression).
- Une deuxième sécurité est réalisée par un thermostat de surchauffe à réarmement manuel situé dans le réservoir de chargement en combustible (seuil 85 °C). En cas de surchauffe, le thermostat coupe l'alimentation en granulés et le poêle se met en arrêt.
- La température moyenne des produits de combustion mesurée à puissance nominale est inférieure à 162 °C.
- Les caractéristiques générales des poêles à granulés NUANCE sont données dans le tableau 1.

Les poêles répondent aux exigences de la directive Produit de la construction, de la directive basse tension pour la sécurité électrique et de la directive CEM pour la compatibilité électromagnétique. Ils sont conformes à la norme NF EN 14785 et ont été testés dans un laboratoire notifié pour obtenir leur marquage CE.

2.2 Etanchéité des poêles

Le débit de fuite du poêle NUANCE, mesuré sous 50 Pa, est inférieur à 0,25 m³/h/kW. Le poêle est conforme à l'exigence d'étanchéité de la norme NF EN 613 "Appareils de chauffage indépendants à convection utilisant les combustibles gazeux" retenue dans l'attente de la publication d'une norme spécifique relative aux poêles à granulés à circuit de combustion étanche.

2.3 Combustible

Les poêles à granulés NUANCE utilisent uniquement les granulés de

bois à base de sciure (encore appelé pellets) comme combustible. Ils sont prévus pour brûler des granulés de bois certifiés EN PLUS, DIN Plus ou marqués NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance". Une attention particulière doit donc être apportée dans le choix du combustible. Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

Des ajustements de réglage de combustion sont possibles sur l'appareil pour s'adapter aux variations de caractéristiques de combustibles dans leur plage de tolérance autorisée dans les référentiels de certification.

Chez l'utilisateur, le combustible doit être entreposé dans un endroit sec à l'abri de l'humidité. Le réservoir de stockage dans le poêle doit être vidé et nettoyé à chaque début de saison de chauffe. Du combustible neuf doit être introduit dans le poêle pour le redémarrage en début de saison de chauffe.

3. Fabrication et contrôles

3.1 Fabrication

Les poêles à granulés de bois NUANCE sont fabriqués en sous-traitance.

3.2 Contrôles

3.2.1 Matières premières et composants

Les matières premières utilisées pour la fabrication sont la fonte, l'acier, le verre, l'acier inoxydable, l'acier galvanisé, la céramique et la vermiculite.

3.2.2 Produits finis

Les contrôles de production (FPC) sont réalisés selon les prescriptions de la norme NF EN 14785. Différents contrôles sont effectués sur la chaîne de production, dont notamment un test d'étanchéité.

Le sous-traitant en charge de la fabrication des poêles à granulés NUANCE réalise les contrôles sur les produits finis.

Une notice est jointe à chaque appareil et décrit les caractéristiques, l'installation, les règles de sécurité, le fonctionnement de l'appareil et son entretien.

3.3 Marquage

Les produits mis sur le marché portent une plaque signalétique avec le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Nom et modèle du poêle
- Norme de référence
- Puissance du poêle
- Type de combustible
- Rendement énergétique
- Température des produits de combustion
- Taux de CO dans les fumées
- Distance par rapport aux matériaux combustibles

Le numéro du Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

4. Dimensionnement et Conception du système

4.1 Dimensionnement

Les conduits d'évacuation des produits de combustion associés sont des conduits spécialement conçus pour les poêles à granulés, ils doivent être conformes à leur Avis Technique ou leur Document Technique d'Application spécifique.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'évacuation des produits de combustion doit être déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 et en respectant les dispositions décrites dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708 et dans le paragraphe 4.2 du Dossier Technique.

Les caractéristiques suivantes du poêle doivent être utilisées :

- Puissance
- Rendement
- Taux de CO₂
- T° fumées
- Débit de fumée
- Dépression à la buse P_w

4.2 Règles de conception générales

Les règles de conception générales doivent respecter les dispositions

du Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708 concernant :

- les appareils domestiques à convection à granulés de bois à circuit de combustion étanche sous Avis Technique,
- et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils domestiques à convection à granulés de bois.

De plus :

a) Local où est situé l'appareil

Il est interdit d'installer le poêle dans les salles d'eau et WC, ainsi que dans les buanderies. Il est également interdit d'installer l'appareil dans un espace non ventilé.

b) Conduits d'amenée d'air

Lors de la mise en place d'un poêle à circuit de combustion étanche, il est obligatoire de le raccorder à un conduit de prise d'air comburant sur l'extérieur.

Cette prise d'air peut être réalisée avec un conduit concentrique ou non de la façon suivante :

- en situation concentrique, par le conduit extérieur du conduit concentrique de diamètre minimum 80/125 mm,
- en situation séparée, par un conduit raccordé sur l'extérieur de diamètre minimum 60 mm.

Dans le cas d'une prise d'air extérieure non concentrique, l'extrémité du terminal doit être équipée d'un dispositif prévu pour empêcher la pénétration des oiseaux, rongeurs ou insectes.

Note : Lors de la réalisation de l'entrée d'air comburant, l'installateur doit mettre en œuvre un manchon garantissant l'intégrité de l'isolant, afin qu'il n'y ait pas de mise en circulation d'air dans l'enveloppe isolante de la construction.

c) Conduit d'évacuation des produits de combustion

L'évacuation des produits de combustion est réalisée conformément aux prescriptions de l'Avis Technique ou du Document Technique d'Application du conduit d'évacuation des produits de combustion dont le domaine d'emploi prévoit les poêles à granulés de bois.

Le diamètre du conduit doit être supérieur ou égal au diamètre de la buse du poêle (minimum 80 mm).

En configuration horizontale, une longueur verticale est imposée à l'intérieur du logement entre la buse de sortie du poêle et la traversée du mur. Elle doit être supérieure à 1,50 m.

d) Position des terminaux

L'Avis Technique ou le Document Technique d'Application du conduit d'évacuation des produits de combustion donne des prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système.

5. Mise en œuvre du système

5.1 Généralités

Les distances minimales de sécurité par rapport aux éléments de la construction (mur, plafond, sol) et aux matériaux combustibles figurent dans la notice du poêle et sur l'étiquette du marquage CE (cf. figure 2).

Les distances de sécurité de l'appareil doivent être respectées conformément à leur marquage. Les distances de sécurité du conduit d'évacuation des produits de combustion doivent être respectées conformément à son Avis Technique ou son Document Technique d'Application.

5.2 Raccordement du conduit d'évacuation des produits de combustion

Le raccordement sur le poêle est effectué au moyen d'un adaptateur pour appareil étanche adapté au diamètre de la buse (soit 80 mm). Cet adaptateur est produit et commercialisé par le fabricant du système d'évacuation de produits de combustion.

Le conduit est monté conformément aux prescriptions de son Avis Technique ou de son Document Technique d'Application particulier.

5.3 Plaque signalétique

La plaque signalétique (cf. figure 2) est fixée sur l'appareil et mentionne que le poêle est à circuit de combustion étanche.

6. Mise en service et entretien

Lors de la mise en service, l'installateur doit impérativement montrer au client le mode d'utilisation de l'appareil, remplir la fiche de mise en service, la faire signer par l'utilisateur et effectuer avec lui un cycle de démarrage de 20 minutes. L'installateur fait aussi une présentation des principaux modes de défaillance et de leur résolution.

L'installateur doit également informer l'utilisateur des opérations

d'entretien en distinguant celles qu'il devra réaliser lui-même de celles qu'il devra sous-traiter à un prestataire qualifié.

Ces opérations d'entretien de poêles à granulés, régulières à réaliser par l'utilisateur ou périodiques à réaliser par un prestataire qualifié, sont détaillées dans la notice. Elles sont reportées dans le tableau 2.

Un compteur horaire signale les fréquences obligatoires d'entretien par un prestataire qualifié.

L'entretien régulier de l'appareil comporte notamment les opérations suivantes :

- le décentrage,
- le nettoyage de la vitre,
- le nettoyage de l'appareil.

L'entretien de l'installation et le ramonage doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté CO du 23/02/09 et du RSdT.

7. Distribution et formation

Les poêles à granulés NUANCE du Groupe ATLANTIC sont distribués en France par des distributeurs indépendants sélectionnés.

L'installateur qui pose un poêle NUANCE doit être formé selon l'annexe IV de la directive 2009/28/CE.

Cet installateur pourra bénéficier d'une formation spécifique aux poêles à granulés NUANCE réalisée dans les centres de formation du Groupe ATLANTIC.

Groupe ATLANTIC n'autorise pas l'installation de ses poêles par les particuliers eux-mêmes.

B. Résultats expérimentaux

Des essais selon la norme NF EN 14785 en matière de rendement et de rejets CO ont été réalisés sur les poêles NUANCE par le TÜV Rheinland Cologne et ont fait l'objet des rapports d'essais suivants sur la base desquels les certificats CE ont été établis :

- Rapport d'essais n°K8842012Z1 du 06/12/2012 pour le modèle NUANCE 5006 ;
- Rapport d'essais n°K8862012Z1 du 06/12/2012 pour le modèle NUANCE 5009.

Des essais de fonctionnement des poêles pour les différentes conditions d'évacuation des produits de combustion ont également été réalisés au CERIC et ont fait l'objet du rapport n°1377 du 16/11/2012.

Les poêles de la gamme NUANCE ont également fait l'objet d'un test d'étanchéité suivant le rapport d'essai du CERIC n°1377 du 16/11/2012.

C. Références

C1. Données environnementales et sanitaires¹

Les poêles à granulés NUANCE ne font pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Groupe ATLANTIC réalise actuellement des "Fields Tests" sur 3 poêles à granulés de bois NUANCE (2 poêles NUANCE 5006 et 1 poêle NUANCE 5009).

¹ Non examinées par le groupe spécialisé dans le cadre de cet avis

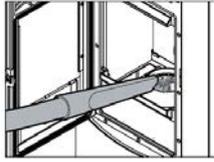
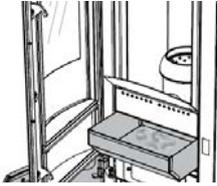
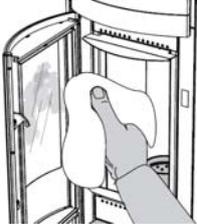
Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1 – Caractéristiques des poêles NUANCE du Groupe ATLANTIC

Type PRODUIT	Poêle à Granulés 6 kW	Poêle à Granulés 9 kW
NOM	NUANCE 5006	NUANCE 5009
Puissance nominale (kW)	6,2	9,0
Consommation (kg/h)	1,35	2,0
Rendement (%)	94,0	92,11
Emission de CO (% à 13 % de O ₂)	0,009	0,007
Taux de CO ₂ (%)	11,36	13,03
Température des fumées (°C)	114,0	161,4
Débit de fumées (g/s)	4,1	5,3
Poids (kg)	110	110

Tableau 2 – Opérations d'entretien du poêle

Le poêle requiert un nettoyage simple mais fréquent pour pouvoir assurer un rendement efficace et un fonctionnement régulier. Ce nettoyage doit s'effectuer avec le poêle éteint et froid.

Fréquence		A chaque allumage	Hebdomadaire	Deux fois par an	Une fois par an
Brasero	<p>Vider les cendres résiduelles dans le brasero</p> 	X			
Foyer – Cendrier – Fourreau porte résistance	<p>Vider le cendrier</p> <p>Aspirer / Retirer les cendres qui peuvent se déposer dans le foyer et sur le fourreau porte résistance</p> 		X		
Vitre			X		
Echangeurs et Collecteur de fumées	<p>Enlever les résidus éventuels au niveau du collecteur de fumées</p> <p>Nettoyer les tubes d'échange</p>			X	
Joints porte et brasero*	<p>Vérifier l'étanchéité du produit</p> <p>Changer les joints selon besoin</p>				X
Extracteur et ventilateur*	<p>Nettoyage de l'extracteur</p> <p>Nettoyage du ventilateur d'air ambiant</p>				X
Réservoir à granulés	<p>Aspirer avant le début de la saison de chauffe pour éliminer les poussières de granulés</p> <p>S'assurer que les éventuels granulés restants ne sont pas humides</p>				X

*à effectuer par un prestataire qualifié



Figure 1 – Principe de fonctionnement

Société Industrielle de Chauffage F-59660 Merville
atlantic

CE **EN 14785:2006**
TYPE N. AP0069_0_09

Poêle à granulés NUANCE 5009

Matr N° **201306680570926158438**

réf. 00022004

Combustible	F	Granulés de bois
Puissance nominale à l'air	Pmax	9.02 kW
Puissance partielle à l'air	Pmin	2.24 kW
Rendement à puissance nominale	EFFmax	92.11 %
Rendement à puissance partielle	EFFmin	95.67 %
Emissions de CO (réf 13% O2) à puissance nominale	COmax (13% O2)	78.3 mg/Nm ³
Emissions de CO (réf 13% O2) à puissance partielle	COmin (13% O2)	511.7 mg/Nm ³
Distance minimale p. rapp. aux matériaux combustibles	d	200 mm
Tension	V	230 V ~
Fréquence	f	50 Hz
IP		20
Consommation d'énergie électrique	Wmin	110 W
Consommation d'énergie électrique auxiliaire en phase allumage	Wmax	400 W
Particules en suspension à la puissance nominale	Dust	8.3 mg/Nm ³
Température des fumées à la puissance nominale		161 °C
Température des fumées à la puissance partielle		67 °C
Circuit de combustion étanche		DTA 14/13-XX

Se conformer aux instructions d'utilisation
Utiliser uniquement les combustibles recommandés

Figure 2- Exemple de plaque signalétique